



PAUSE OU BRIEFING ?

Jamais à court de bonnes idées, **la sub contrôle a programmé des briefings sur le temps de pause du J1 de 9h à 10h.** L'écrire sur le planning ne devait d'ailleurs pas être suffisant, puisque les équipes concernées ont reçu un mail de relance.

Les textes sont limpides : après 2h30 maximum de fréquence, il faut 30mn minimum de pause.

Remplacer sa pause par un briefing est donc illégal, et **vous expose personnellement** pour le reste de la vacation, **en cas d'incident de contrôle.**

Nous avons donc alerté le Service, qui a traité notre demande avec désinvolture : "c'est sur la base du volontariat" ! Comme si un volontaire avait le droit de déroger à la loi.

La méconnaissance des textes réglementaires par notre hiérarchie est grave, et elle s'accompagne d'un **réel risque pénal pour les équipes concernées.**

Au vu des compétences limitées de notre encadrement, nous ne pouvons que vous encourager à vous rapprocher des organisations syndicales au moindre doute, car si le pire venait à se produire, **c'est votre responsabilité et celle de vos chefs d'équipe qui seraient engagées.**

REPLACER SON TEMPS DE PAUSE RÉGLEMENTAIRE PAR UN BRIEFING, UNE SIMULATION OU UNE RÉUNION, C'EST SE METTRE DANS UNE POSITION DÉLICATE QUI PEUT ÊTRE LOURDE DE CONSÉQUENCES.

